

Plan de protection de l'atmosphère



Le Plan de Protection de l'Atmosphère Nord - Pas-de-Calais

26 actions dans les 1 546 communes de la région pour améliorer la qualité de l'air touchant de manière transversale tous les secteurs : résidentiel, tertiaire, transport, industrie, agriculture

Chacun porte la responsabilité, par ses activités, d'une partie de la dégradation de l'air... ou de son amélioration!

Agir dans le secteur de la Combustion

- Des valeurs limites d'émissions pour toutes les chaufferies collectives et industrielles
- Des équipements individuels de combustion au bois plus performants
- L'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts
- L'interdiction du brûlage des déchets de chantiers
- Des explications aux particuliers sur les appareils de chauffage
- Des explications aux professionnels du contrôle des chaudières sur leurs obligations

Agir dans le secteur du Transport

- appliquer des plans de déplacements d'établissements, d'administrations et d'établissements scolaires
- Covoiturer davantage dans les zones d'activités de plus de 5000 salariés
- Réduire sa vitesse, respecter la régulation dynamique des vitesses
- Réduire les émissions atmosphériques grâce aux Plans de Déplacements Urbains
- Adhérer à la charte « CO₂, les transporteurs s'engagent »
- Utiliser des véhicules motorisés moins polluants
- Se déplacer de manière moins polluante
- Faire régler les moteurs des engins agricoles

Améliorer la connaissance

- Améliorer la connaissance des émissions industrielles
- Améliorer la surveillance des émissions industrielles
- Améliorer la connaissance du lien entre techniques agricoles et polluants atmosphériques
- Étudier l'influence du trafic maritime et des embruns marins sur les concentrations en poussières (PM10) mesurées en région Nord - Pas-de-Calais
- Améliorer la connaissance des zones sources des polluants conduisant au dépassement des normes
- Vérifier l'efficacité du PPA sur les poussières mesurées

Agir en amont des projets

- Prendre en compte la qualité de l'air dans les choix d'urbanisme
- Prendre en compte la qualité de l'air dans les choix de projets

Agir dans le secteur agricole

- Réduire et sécuriser l'utilisation de produits phytosanitaires
- Informer sur les pratiques moins polluantes pour l'air

Mettre chacun en situation et agir

Une plate-forme de partage d'information et d'outil pour réduire son impact sur la qualité de l'air

La procédure d'urgence

Lors de pics de pollution : prendre des mesures immédiates de réduction de l'exposition et de réduction des émissions

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

44, rue de Tournai - CS 40259
59019 Lille cedex
Tél. 03 20 13 48 48
Fax. 03 20 13 48 78

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr



www.ppa-npdc.fr

Pour notre air, chaque geste compte



Directeur de publication : Michel Pascal, Rédacteur en chef : Isabelle Derville et service Milieux Marie-Pierre Rousseaux, Conception - réalisation : DREAL NPdC - Service communication : Michel Petit - octobre 2013 - Crédit photo : Nicot6600 - Fotolia.com



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

PRÉFET DU NORD

PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS

Mon air c'est ma santé

Le saviez-vous ?

Une particule atmosphérique (poussière) est constituée d'un mélange de polluants solides et/ou liquides, en suspension dans l'air.

On emploie le terme de PM10 pour les particules inférieures à 10 microns (0,01 mm).

PM2,5 pour les particules inférieures à 2,5 microns (0,0025 mm).

Nous «consommons» chaque jour de l'ordre de 12 000 à 15 000 litres d'air dans nos poumons. Quelques minutes sans respirer, et c'est la fin (quelques heures sans eau, quelques semaines sans nourriture).

La qualité de l'air s'est nettement améliorée depuis la fin du XXème siècle avec de fortes baisses de certains polluants dans l'air. Elle reste toutefois encore très insatisfaisante, notamment pour les particules en suspension dans l'air.

Cette situation nationale est accentuée dans les zones à forte activité humaine, comme dans le Nord-Pas-de-Calais. Les normes de polluants dans l'air sont régulièrement dépassées pour les particules fines, et dans une moindre mesure pour les oxydes d'azote.

Or la pollution par les particules est l'une des plus nocives pour la santé : asthme, maladies respiratoires et surtout maladies cardiovasculaires (infarctus, accidents vasculaires cérébraux (AVC)...) après des années d'exposition à des dépassements de norme.

Malgré les progrès obtenus, nous devons poursuivre nos efforts, notre santé en dépend !

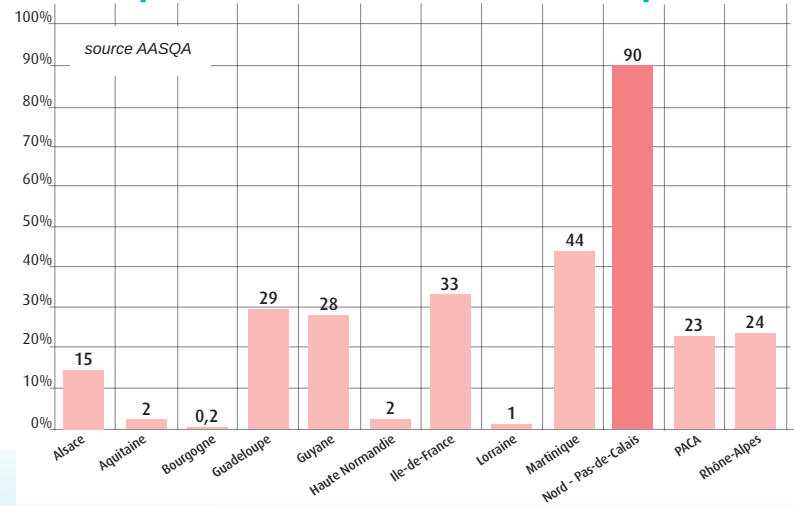
Lutter contre la pollution de l'air, notre situation régionale

Depuis 2005, 15 zones en France dépassent les normes de la qualité de l'air pour les particules PM10.

Le Nord - Pas-de-Calais fait partie des 4 régions françaises actuellement concernées par une procédure contentieuse pour exposition de sa population à un dépassement de la valeur limite pour les particules PM10.

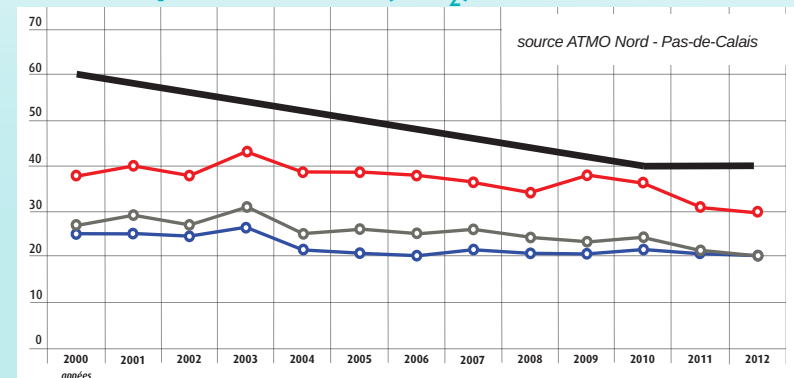
Une condamnation de la France par la Cour de justice de l'Union européenne pourrait se traduire par une amende et des astreintes journalières, représentant un montant de l'ordre de 100 millions d'euros par an.

Exposition en 2007 de la population Nord - Pas-de-Calais aux dépassements des normes en particules PM10



Estimation en pourcentage de la population en région exposée au dépassement de la valeur limite journalière des PM10 en 2007 (plus de 35 jours par an supérieurs à 50µg/m³)

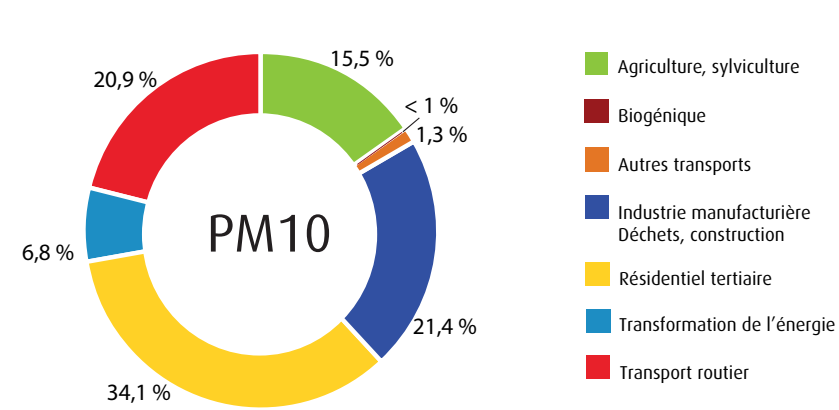
Evolution des moyennes annuelles de concentration de dioxyde d'azote (NO₂) en Nord - Pas-de-Calais



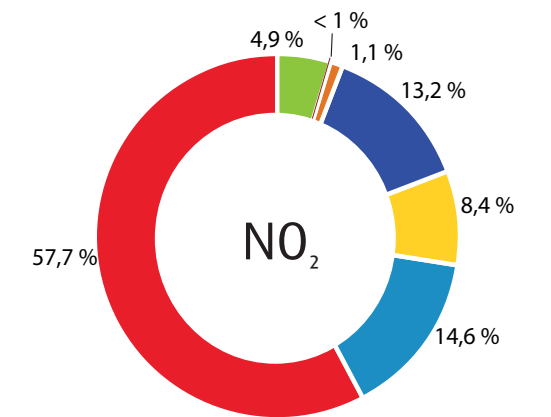
Des résultats proches de la valeur limite qui nécessitent une vigilance

- valeur limite annuelle réglementaire pour la protection de la santé
- stations de proximité automobile
- stations périurbaines - urbaines
- stations de proximité industrielle

Les polluants de l'air proviennent de sources multiples !



Répartition des émissions régionales des PM10 (primaires) par secteur d'activité en 2008



Répartition des émissions régionales de NO₂ par secteur d'activité en 2008

Qu'est-ce que le PPA ?

Le Plan de Protection de l'Atmosphère ou PPA est un plan d'actions pour chacun, arrêté par les préfets, qui définit les mesures à prendre localement pour baisser les émissions atmosphériques et se conformer aux normes de la qualité de l'air.

Le Nord - Pas-de-Calais est concerné par une pollution généralisée sur son territoire : d'où un nouveau PPA couvrant l'ensemble de la région Nord - Pas-de-Calais.

Pour rétablir un air conforme aux normes, le plan de protection de l'atmosphère fixe de nouvelles règles et propose des actions d'accompagnement.

Les actions du PPA s'adressent à l'ensemble de la population et à l'ensemble des activités de la zone concernée.

Les actions du PPA résultent d'un choix concerté pour répartir les efforts entre les secteurs d'activité et les comportements individuels.

Les actions du PPA font l'objet d'un suivi et d'un contrôle de leur bonne application.

Le saviez-vous ?

Les poussières mesurées dans l'air sont constituées de :

- poussières primaires émises directement dans l'air sous cette forme.
- poussières secondaires se formant dans l'atmosphère à partir des gaz présents.

9 mois

d'espérance de vie à gagner pour les européens

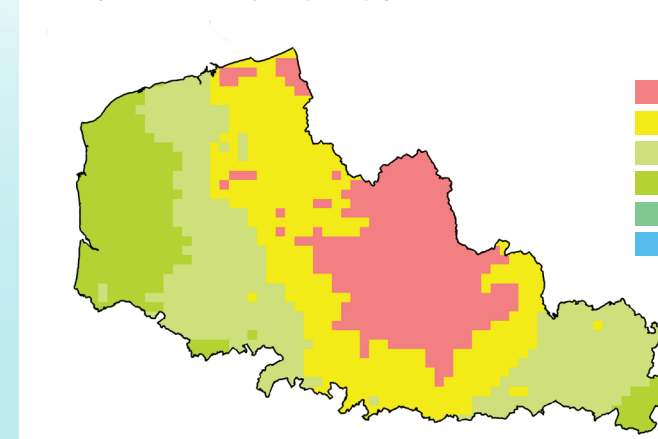
Étude : Aphekom

42 000 décès prématurés en France chaque année dus à l'exposition quotidienne aux particules PM10 et PM2.5.

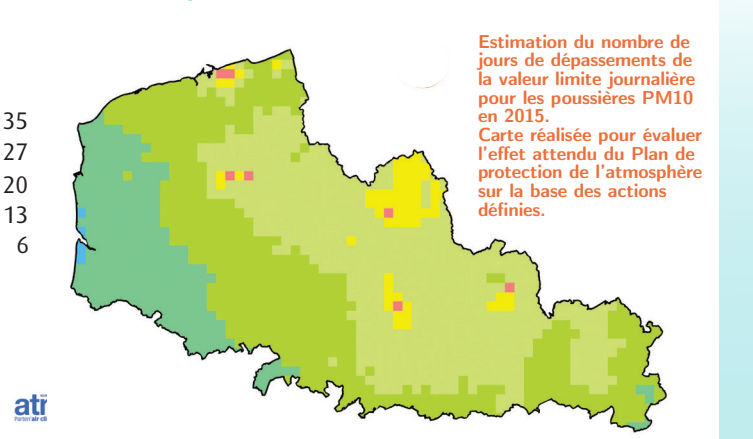
(Étude : CAFE L'air Pur pour l'Europe)

Nous respirons l'air disponible là où nous nous trouvons, à nous trouver, à nous en prendre soin

Nombre de jours en dépassement de la valeur limite journalière (50µg/m³) pour les PM10 en 2008



Estimation du nombre de jours en dépassement de la valeur limite pour les PM10 en 2015 avec les actions PPA



Estimation du nombre de jours de dépassements de la valeur limite journalière pour les poussières PM10 en 2015. Carte réalisée pour évaluer l'effet attendu du Plan de protection de l'atmosphère sur la base des actions définies.